



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-31

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Delphine Gardette, directrice générale des services à l'effet de signer au nom de la directrice et dans la limite de ses attributions :

- En matière de ressources humaines, les documents relatifs à la paie, les documents administratifs relatifs au recrutement et aux attestations d'exercice, les contrats de travail ainsi que les attestations de service fait
- En matière de finances, tout document financier pour tous les centres de ressources, les ordres de mission,
- En matière de scolarité, les attestations de diplômes,
- Tout document relatif au dispositif « IEPel »
- Tout document relatif à la formation continue.

Article 2 : Cet arrêté s'applique à partir du 1^{er} juillet 2021.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} juillet 2021

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

*1 exemplaire pour l'établissement
1 exemplaire pour l'intéressé, remis le
Signature*